

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le vingt sept septembre, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal convoqué en date du 21 septembre, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOLLE Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8 Absents : 3

Etaient présents : MOLLE Marcel, LUCAS Raymond, PASCUAL Sophie, CHIARADIA Bruno, COMBALBERT Serge, COLLORIG Véronique, DUFAUT Guy, MARCEL Robert, REYMONDOUX Laurence

Absents : Olivier FARCY, DUFAUT Guy, FAURE Rose Marie

Monsieur CHIARADIA Bruno a été élu secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### DEBROUSSAILLAGE ABORDS DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire précise que finalement, suite aux débats de la dernière séance, c'est l'entreprise DAUBAS qui continue à assurer le broyage des accotements de la voirie communale.

### AMENAGEMENT RUE PERTUZET : MAITRISE D'ŒUVRE – MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la rue Pertuzet qui avait été évoqué lors des séances précédentes.

Après consultation, Le Conseil Municipal, par délibération :

- Décide de retenir le bureau d'études EURL AXE INGENIERIE pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en mission complète.
- Suivant une estimation prévisionnelle de travaux de 70 000 € HT, accepte le montant des honoraires de 3 500 € HT., soit 4 186 € TTC
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres comme prévu pour ce montant estimatif et ce type de travaux et signer les marchés de travaux en résultant.

Monsieur le Maire informe qu'un plan, 1<sup>ere</sup> ébauche du projet d'aménagement, est mis à disposition des riverains pour qu'ils viennent en prendre connaissance et au besoin apporter leurs observations

### DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'architecte M. FRAYSSINES (AXE INGENIERIE) chargé de la Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue Pertuzet a présenté une première ébauche des travaux ; dès que l'avant projet sera arrêté, il conviendra de procéder à l'appel d'offres. Il sera donc nécessaire de mandater les premières dépenses avant la fin de l'année; A cet effet le Conseil Municipal vote une inscription budgétaire de 50 000 € à l'article 2315 sur l'opération 25 "aménagement rue Pertuzet" par virement de crédit de l'opération 21 "assainissement" article 21532.

### STATION D'EPURATION

Les travaux d'extension de la lagune par des bassins à roseaux sont maintenant quasiment terminés ; restent à réaliser les plantations de haies autour du site et l'en-herbage du tour des bassins et la peinture de la structure ciment.

### JARDIN GAURAN

Monsieur le Maire informe que le branchement d'eau est réalisé ; l'arrosage intégré est installé. Les allées sont tracées ; un film de *lurex* y sera placé qui sera garni de *pouzzolane*. Les plantations seront mises en place fin octobre. Le coût total s'élève à 19 974 €. La Communauté des Communes a accordé une subvention de 6 430 €. Il restera donc 13544 € à la charge de la commune.

### **LOGEMENT 33 RUE DU BARRY**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision prise concernant le non remboursement de la caution aux anciens locataires, Monsieur et madame BEZARD Christophe, du logement communal situé au 33, rue du Barry, un état des lieux avait été établi par un huissier de justice de VALENCE D'AGEN (SCP GARROS);

Une remise en état du logement a été réalisée dont le coût s'élève à ce jour à un montant de 4535 € ordonnancés à ce jour. Le Conseil Municipal prend acte.

Monsieur le maire informe que le plombier a remplacé la chaudière faute d'entretien de l'ancien locataire. Le nouveau locataire a supprimé la cloison à l'entrée ; il a placé du parquet flottant, refait les tapisseries, remplacé l'évacuation de la douche et de l'évier. Toutes les fournitures ont été prises en charge par la mairie. En ce qui concerne l'installation électrique, l'entreprise AIDELEC viendra effectuer un état des lieux.

### **LOGEMENT 7 RUE DU BARRY**

Le montant des fournitures de remise en état s'élève à 3 440 €. L'entreprise AIDELEC est venue effectuer un contrôle de l'installation électrique.

Le Conseil Municipal confirme que la caution ne sera pas restituée à l'ancien locataire.

### **DETECTEUR DE FUMEE**

Monsieur le Maire signale que la loi MORANGE oblige les propriétaires à installer des détecteurs de fumée dans les logements locatifs. Il a donc procédé à l'acquisition de ces appareils qui seront remis à chaque locataire.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les anciens combattants honorent les cérémonies au monument aux morts, délèguent des porteurs de drapeaux. Cette année au moment du vote du budget la subvention délivrée habituellement à hauteur de 180 € avait été diminuée de moitié et portée à 90 €. Monsieur le maire propose de rétablir cette subvention à 180 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire vote une subvention supplémentaire de 90 € à l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre. Cette subvention sera prélevée sur les crédits libres de l'article 6574.

### **RENTREE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'effectif de la rentrée scolaire : 20 élèves en primaire et 30 élèves en maternelle. Une classe a été fermée à POMMEVIC. En ce qui concerne ESPALAIS l'effectif est au maximum à la cantine. Une réunion du personnel et de la commission école a été organisée pour mettre en place le nouveau planning de travail de l'école suite à la transformation de deux emplois. Monsieur le maire signale le problème des enfants qui rentrent de POMMEVIC en bus et qui vont à la garderie. En effet un enfant est resté dans la rue alors qu'il devait rejoindre la garderie. Il faudrait que les parents inscrivent les enfants à la garderie de sorte que le personnel puisse les accueillir dès la sortie du bus. Un formulaire sera préparé à cet effet. Monsieur LUCAS informe par ailleurs, qu'il a rencontré le chauffeur du bus et lui a demandé de signaler à la mairie les problèmes de discipline durant le transport.

Enfin il conviendra de réactualiser le règlement de la cantine et le remettre aux parents.

### **REGIME INDEMNITAIRE**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour mettre en place le régime indemnitaire pour le personnel à compter du 01/01/2012, en fonction du temps de travail et de l'assiduité. A étudier.

### **FISCALITE**

L'Administration fiscale nous informe d'une réforme de la fiscalité de l'urbanisme en 2012. La taxe locale d'équipement ainsi que d'autres taxes telles que Participation pour voies et réseaux, taxes de raccordement eaux usées seront remplacées par la taxe d'aménagement. Cette nouvelle taxe sera fixée par défaut à 1% dans les communes dotées d'un POS ou d'un PLU sauf délibération fixant un

autre taux prise avant fin novembre par les conseils municipaux des communes concernées. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire décide de laisser le taux par défaut à 1% .

### **VCEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

L'assemblée délibérante de ESPALAIS réunie le 27 septembre 2011 demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

### **VENTE DE TERRAINS**

Plusieurs propriétaires de la cité St Exupéry ont demandé à acquérir des petites parcelles de terrains appartenant à la commune et situés devant ou derrière leur propriété. Messieurs MARTIN Jean-Louis, DA COSTA Fernand, MABIRE Martine, REYMONDOUX Gilles, et Madame PIAZZA Mireille se sont manifestés en vue de ces acquisitions mais pas M. TISSOT ainsi que M, CASTET qui n'a pas donné suite à ce jour. Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre ces ventes, sachant qu'il conviendra d'informer les acquéreurs que des conventions devront être passées en cas de vente, concernant les réseaux publics traversant ces parcelles à acquérir. Le Conseil Municipal par délibération donne un avis favorable à ces ventes, fixe le prix de vente à 1€ le m<sup>2</sup> les terrains situés à l'avant des propriétés et à 2 € le m<sup>2</sup> à l'arrière, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge des acquéreurs. En ce qui concerne l'éclairage public, un point lumineux sera conservé à l'entrée du Chemin des reinettes et un à la sortie. Si Monsieur TISSOT ne souhaite pas acquérir le petit terrain au droit de sa propriété, la commune pourrait installer un grillage si nécessaire, pour constituer l'alignement avec les propriétés voisines.

### **LOGEMENT 12 RUE DU BARRY**

La locataire du logement 12 rue du Barry a adressé un courrier en mairie pour signaler qu'elle quitterait le logement mi octobre. Appel est fait aux candidatures pour que ce logement soit repris dans les meilleurs délais.

### **ASSOCIATION FONCIERE DE ST MICHEL**

Monsieur le maire signale qu'au cours de la dernière réunion les propriétaires se sont engagés à entretenir les fossés après dissolution de l'association. Reste à savoir quels sont les fossés qui existent encore et si cette façon de procéder est légale. Vérifications à faire.

### **ARMOIRE ELECTRIQUE DE LA SALLE DES FETES**

L'entreprise VAST a répondu à la demande qui lui avait été faite sur les délais d'intervention sur l'installation en cas de panne si le travail de réfection de l'armoire lui était confié. L'entreprise ne s'engage pas sur l'intervention des samedis et dimanches alors que c'est précisément à ce moment-là qu'il risque d'y avoir des incidents lorsque la salle est occupée. Monsieur le maire informe qu'il convoquera Belmire LOPES qui assure actuellement l'entretien. Il lui sera demandé de s'engager sur les délais d'intervention et si ces conditions sont meilleures, le travail de réfection de l'armoire lui sera confié. Affaire à suivre.

### **DEGATS DOMAINE PUBLICS**

Suite aux dégâts occasionnés par plusieurs jeunes sur les abris bus, le monument aux Morts et divers bâtiments communaux, une plainte contre X avait été déposée en Gendarmerie. Des parents des jeunes identifiés se sont présentés à la Mairie et comparaîtront prochainement devant le Tribunal d'Instance. Le montant des dégâts a été estimé à 690 € . Une demande d'indemnisation sera adressée au juge.

### **COLIS DE NOEL**

Monsieur le Maire propose d'offrir, comme chaque année, un colis de Noël aux aînés de plus de 65 ans de la Commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour un montant total de 630 €

## **PLAN D'OCCUPATION DU SOL**

Monsieur le Préfet a adressé un courrier en Mairie sollicitant l'ajout d'une annexe au POS prenant en compte les servitudes afférant aux bâtiments pour le respect du site classé d'AUVILLAR. Le service urbanisme de la CC2R sera sollicité en vue de connaître la procédure administrative à suivre.

## **POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire signale que par convention la Commune a adhéré au pôle sante du CDG pour le contrôle médical du personnel communal.

## **TELEVISION NUMERIQUE**

Monsieur le maire rappelle que le passage à la TV numérique se fera dans la nuit du 7 ou 8 novembre prochain pour l'ensemble de la Région Midi Pyrénées. Des plaquettes d'informations sont mises à disposition des usagers à la Mairie ainsi qu'un panneau d'information.

## **PUITS DANGEREUX**

Monsieur le Maire informe que des puits privés sans protection, situés en bordure de route, au lieu dit "Bayne" dans le bas d'Espalais, avaient été signalés aux époux GARY de VILLENEUVE SUR LOT; Ces puits ont été couverts et sont désormais en sécurité.

## **NIDS DE FRELONS**

Deux nids de frelons ont été détruits sur le domaine public ces derniers temps. Si d'autres nids sont découverts sur le domaine public, il convient de les signaler à la mairie. En ce qui concerne les nids chez des particuliers, il convient de s'adresser directement aux entreprises dont le nom figure sur le panneau officiel de la Mairie.

## **CANDES**

Monsieur le Maire signale qu'une brebis morte avait été trouvée sur le chemin menant à la station de pompage. La FERSO, la gendarmerie, les services vétérinaires ont été alertés. Beaucoup de remue ménage et plusieurs va-et-vient pour Monsieur le maire pour faire enfin évacuer cette dépouille indésirable dont le propriétaire n'a pas pu être identifié.

## **VILLAGE FLEURI**

Monsieur le Maire informe que cette année encore la Commune d'ESPALAIS a reçu le prix d'honneur au concours département des villages fleuris organisé par le Conseil Général.

## **CENTRE DE LOISIRS DE GACHES**

Le centre de loisirs a adressé un courrier informant le maire des jeunes de la commune recrutés comme animateurs sur le site du centre durant la période estivale.

## **DETTES DE LOYER**

Les locataires ayant du retard de paiement des loyers ont été relancés.

## **SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

Le refuge de Golfech a adressé en mairie un courrier rappelant les obligations de la mairie dans le domaine des animaux en divagation suite à l'accueil d'un labrador provenant d'ESPALAIS. En effet la personne qui a déposé l'animal a affirmé que le Maire avait refusé de transporter le chien à la SPA et qu'il avait également refusé de délivrer une attestation autorisant le transport, ce que Monsieur le Maire réfute. Il informe par ailleurs que c'est toujours la même personne qui crée très souvent des contestations personnelles (cloches, bruit salle des fêtes, etc...)

## **CANONS ANTI GRELE**

Monsieur le Maire signale que beaucoup de personnes se plaignent des bruits de canon anti grêle qui tonnent dès qu'un orage menace. D'après la législation en vigueur, ce type de canon est interdit ; Monsieur le Maire présente une coupure de presse donnant les références de cette interdiction. que

faire pour faire appliquer la loi. Sachant qu'il est difficile d'aller au devant d'intervention pour la protection des plantations pour certains (pommiers, melons, etc...) Affaire à suivre .

### **TERRES AGRICOLES LOCATION DES TERRES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis à disposition des terres agricoles communales. Il propose de reconduire les baux précaires établis et de fixer le montant annuel des locations pour la période du 01/10/2011 au 30/09/2012.

le Conseil Municipal, après délibération :

- émet un avis favorable pour reconduire les baux pour la période citée,
- fixe les locations comme suit pour cette période :
  - M. LERCHUNDI Patrick : 540 €
  - Mlle ABEILLE Chantal : 540 €
  - M. GIACOMETTO François : 540 €
  - M. FAURE Christian : 280 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Bruno CHIARADIA signale qu'au carrefour du lieu dit "Las Mounjos", l'herbe est très haute et gêne la visibilité. Monsieur le Maire demandera à l'entreprise DAUBAS de procéder à une dernière coupe avant l'hiver, deux passes.
- Les conseillers signalent que la cabine téléphonique, devant la mairie, est très sale. Il sera demandé aux agents communaux de procéder à son nettoyage.
- Plusieurs personnes nous ont signalé des micro coupures d'électricité. Une réclamation sera déposée auprès d'EDF
- Les bénévoles de la bibliothèque demandent que l'ouverture en arrondi soit nettoyé. Les enfants ont tendance à prendre appui sur les rebords, salissant le mur
- Les habitants de la cité St Exupéry signalent régulièrement des problèmes de circulation ; les mobylettes coupent les virages au risque de se faire renverser par les voitures. Il faudrait essayer d'étudier plus précisément la configuration des lieux pour mettre en place une signalisation adéquate. A voir avec la commission voirie.